



Compte rendu session de présentation de l'Appel à projets « Initiative Sahel »

4 mars 2025, 11h (heure de Paris)

4 mars 2025, 11h (heure de Paris)

La réunion de présentation de l'appel à projets sur la paix, la sécurité et l'appui aux collectivités locales du Sahel et des pays frontaliers a été animée par Mme Arianna Ardesi, Directrice de la coopération et des partenariats de l'AIMF. Cette initiative s'inscrit dans une démarche globale de soutien aux autorités locales du Sahel, en partenariat avec les faîtières nationales et le soutien de l'Union Européenne. L'objectif de cet appel à projets est d'améliorer l'implication des collectivités locales dans la mise en œuvre des politiques de sécurité et de renforcer les investissements dans les services essentiels contribuant à la stabilité des territoires. L'AIMF ouvrira donc cet appel à projets à des villes, des collectivités locales, et aux faîtières des collectivités locales, membres de l'AIMF, des pays sahéliens et limitrophes, Mali, Burkina Faso et Niger, évidemment, mais aussi Benin, Togo, Côte d'Ivoire, Guinée, Sénégal, Tchad et Mauritanie.

Mme Arianna Ardesi a souligné que cet appel à projets repose sur le mode opératoire habituel du **Fonds de coopération de l'AIMF**, avec trois axes prioritaires :

1. **L'implication des collectivités locales dans les stratégies sécuritaires nationales et territoriales**, qui reste aujourd'hui limitée dans la plupart des pays de la région.
2. **Le développement des services essentiels**, considérés comme un facteur clé pour la stabilité économique et sociale des populations.
3. **L'appui aux dynamiques de partenariat avec les APL et de financement**, permettant aux collectivités de mieux mobiliser les ressources disponibles pour leurs initiatives.

Concernant le volet financier, des subventions comprises entre 200 000 et 350 000 euros seront attribuées aux projets retenus. L'appel à projets **sera publié le 10 mars, et les propositions devront être soumises avant le 10 juin**.

Session de questions-réponses

- *M. Youssouf Diakité*, Directeur exécutif de l'AMM et SE de l'AAPL/PDS, a évoqué l'engagement des APL au niveau national et régional avec l'AIMF et a demandé si une association de pouvoirs locaux (APL) nationale pouvait soumissionner.
 - Réponse : Il a été précisé que les collectivités doivent présenter leur candidature en partenariat avec les APL, et que les associations régionales peuvent également participer.
- *M. Mohammed El Ouahabi*, Chargé de mission AMPCC, sur la base des retours d'information des CL marocaines impliquées dans la coopération avec des villes sahéliennes, a souhaité savoir si les projets portant sur le stockage et la transformation des matières agricoles étaient éligibles.

- Réponse : Il a été indiqué que l'appel à projets se concentre sur les services essentiels relevant des collectivités locales. Les projets de développement économique local, bien que très importants, sont en dehors du champs de travail habituel des CL et plus difficiles à mettre en œuvre dans un timing restreint. Les thématiques ciblées prioritairement sont les services essentiels, notamment l'éducation et la santé, mais les projets doivent refléter les besoins des villes candidates.
- *M. Florent Kacou Bi*, Consultant, a proposé de diffuser un lien pour faciliter la communication autour de l'appel à projets.
- Réponse : Il a été confirmé que ce lien sera largement partagé pour assurer une visibilité maximale.
- *Mme Massandjé Bamba*, Directrice du Département Administration et Finances à l'ARDCI, a demandé si les faîtières pouvaient soumissionner ensemble.
- Réponse : Il a été confirmé que l'approche collaborative est encouragée, avec des projets impliquant au moins deux pays et deux faîtières travaillant sur une même thématique. Deux faîtières de deux pays peuvent également travailler ensemble à leur différentes échelles.
- *M. Moussa Kafando*, Chef du Département Coopération Décentralisée de Bobo-Dioulasso, a demandé des précisions sur les critères d'éligibilité.
- Réponse : Les projets seront évalués sur les modalités habituelles du Fonds de coopération selon leur impact, leur faisabilité et leur alignement avec les objectifs de stabilité et de développement durable. La publication de l'Appel à projets se fera au même temps que le formulaire et une grille de critères d'évaluation.
- *M. Mohamed El Moustapha Mahmoud*, Président de l'AAPL/PDS, a suggéré d'organiser un forum pour clarifier les projets admissibles et discuter de leur impact socio-économique.
- Réponse : Cette proposition est très intéressante, la faisabilité sera étudiée. Il est en effet important pour l'AIMF que des projets puissent voir le jour. Des discussions sont en cours avec la GIZ pour éventuellement accompagner le montage des projets.
- *M. Mamadou Sembene*, Consultant, a souligné l'importance de l'accompagnement des APL et de l'insertion socio-économique des jeunes et des femmes. Il a suggéré de collaborer avec des partenaires comme le FACDI et la GIZ.
- Réponse : La nécessité de faire synergies avec d'autre bailleurs de fonds et l'importance de la coopérations transfrontalières ont été confirmée. Par ailleurs, il est également encouragé pour les villes qui ont des coopération décentralisée, de s'appuyer sur les liens de longue date.
- *M. Koumtchane Siangou*, SE de la FCT, a mis en avant les défis de financement national, citant l'exemple du Togo où les financements européens n'ont pas été suffisamment ouvert aux collectivités.
- Réponse : Quand des mécanismes nationaux existent (comme au Togo) il s'agit de leviers privilégiés à aller consulter / solliciter pour qu'ils se solidarisent à la démarche.

- *M. Moussa Kafando* a demandé si l'achat de véhicules de collecte de déchets était éligible.
 - Réponse : Il a été précisé que les priorités de financement sont définis par les villes, et que la gestion des déchets fait partie des thématiques prioritaires.

- *M. Mohammed El Ouahabi* a demandé si le plaidoyer pouvait être un levier pour l'éligibilité d'un projet.
 - Réponse : Il a été confirmé que le plaidoyer devra occuper une part importante dans les propositions. Le plaidoyer est principalement attendu sur le volet soft relatif aux questions sécuritaires et au renforcement de la cohésion, un plaidoyer national et ou multi pays, en association avec leurs APL qui s'adresse à leur Etat pour être plus associé ou mieux associé sur les questions sécuritaire, est donc fortement encouragé.

En conclusion, il a été rappelé que l'appel à projets sera publié très prochainement via les canaux de communication habituels de l'AIMF. Les collectivités intéressées sont encouragées à préparer leurs propositions en tenant compte des recommandations formulées lors de cette réunion, afin d'assurer un impact durable sur leurs territoires.